

Nombre de stagiaires : 6 à 8 personnes

Prérequis : aucun

Compétences attendues : faciliter l'évacuation, intervenir et agir face à un feu au sein de la structure

Horaires en présentiel : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Lieux : Sur le site de l'entreprise ou de l'administration.

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du handicap (nous contacter avant la formation)

Planification : 3 mois après la demande

Tarification : selon devis

PROGRAMME

Formation des personnels « Equipier de Première Intervention ».

Elle se déroule en deux parties avec des mises en situations professionnelles :

Formation sur le risque incendie :

- Comprendre les causes et les conséquences d'un incendie.
- Comment réagir face à un début d'incendie.
- Donner une alerte efficace.
- Assurer sa sécurité et celle des autres personnes sur le site.

Le personnel manipule les extincteurs et procède à l'extinction d'un feu sur un générateur de flammes.

Formation sur l'évacuation :

- Connaître les règles d'évacuation du personnel au sein de l'entreprise.
- Réaliser une évacuation de l'établissement suite à un déclenchement de l'alarme incendie.



Matériel : Salle de cours avec vidéoprojecteur, espace de manœuvre extérieur dédié à la réalisation de feux réels, extincteurs poudre, CO₂, eau pulvérisée et générateur à fumée.

Intervenant : 2 formateurs EPI

Evaluation et validation : Formative, devra participer à toute la formation et réaliser tous les exercices pratiques.

Attestation de fin de formation

Documentation : 1 livret d'équipier de première intervention par apprenant.

- Prévoir une aire de manœuvre dégagée (environ 10 m x 10 m) pour la mise en place du générateur de flammes en sécurité.
- Un point d'eau (robinet ou jet d'eau) à proximité.
- Prévoir une salle avec un ordinateur et un vidéo projecteur.
- Prévoir un personnel de l'entreprise habilité à la remise en service du boîtier « Déclencheur d'Alarme Incendie » et du SSI à la fin de l'exercice ou faire appel à la société de maintenance pour le réarmement du système de sécurité incendie.